



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 16 septembre 2021

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 16 septembre 2021, à 18 heures, Espace Jean-Marie Truchot, Route de la Chapelle à Trouy, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 10 septembre 2021 et affichée le 10 septembre 2021. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT

Excusés : Richard BOUDET, Yvon BEUCHON, Bruno FOUCHET, Evelyne SEGUIN, Christine CHEZE-DHO

Invité : Franck BRETEAU

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY
Mme Patricia GODET
M. David VIGOUROUX
M. Pierre-Alexandre COUF
M. Gilles METTI
M. Christophe MATHO
M. Nicolas VARIN
Mme Hélène ROUSSEAU
M. Pierre-Marie LAHIERRE

Directrice Générale des Services,
Directrice Générale Adjointe,
Directeur Général Adjoint,
Directeur Général Adjoint,
Directeur des Finances,
Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
Responsable du Service Communication,
Coordinatrice des services de la Présidence,
Adjoint au responsable du Service des Assemblées.

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Une présentation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est faite à 18 heures, avant d'ouvrir la séance. Mme la Présidente ouvre la séance du Bureau Communautaire à 18 heures 50.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 2 septembre 2021

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. ZAC Lahitolle - Aménagement des espaces publics - Phase 2 – Avenant n°2 au marché de travaux M19F042 – Réseaux souples et adduction d'eau potable

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer avec l'entreprise COLAS Centre Ouest la modification de marché n°2 relative à l'augmentation du montant et à en suivre l'exécution.

2. ZAC Lahitolle - Aménagement des espaces publics - Phase 2 – Avenant n°1 au marché de travaux M19F043 – Espaces verts et mobilier

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer avec l'entreprise SARL Franck Renier Paysagiste la modification de marché n°1 relative à l'augmentation du montant et de prolongation du délai et à en suivre l'exécution.

**3. ZAC Lahitolle - Aménagement des espaces publics - Phase 3 -
Passation du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics -
Appel d'offres ouvert**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer avec le groupement ID-UP / ARTELIA, le marché correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

**4. ZAC Lahitolle - Rue de la Salle d'Armes à Bourges -
Emprise de la parcelle CE 295 - Cession à la CCI du Cher**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la cession par Bourges Plus d'une emprise de la parcelle cadastrée CE 295, sise ZAC Lahitolle, rue de la Salle d'Armes à Bourges (lot B1), d'une superficie estimée à 5 500 m², au prix de 65 € HT/m², à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher, ou à toute personne morale s'y substituant, pour l'implantation de son campus d'enseignement supérieur ;
- d'approuver la prise en charge des frais de division par Bourges Plus ;
- d'autoriser l'acquéreur à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols, préalablement à la signature de l'acte de vente ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le Cahier des Charges de Cession de Terrain, l'avant contrat, l'acte correspondant, ainsi que tous les actes nécessaires.

**5. ZAC Lahitolle - Rue de la Salle d'Armes à Bourges -
Emprise de la parcelle CE 298 - Cession à la SEM Territoria**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la cession par Bourges Plus d'une emprise de la parcelle cadastrée CE 298, sise ZAC Lahitolle, rue de la Salle d'Armes à Bourges (lot D1), d'une superficie estimée à 1 177 m², au prix de 65 € HT/m², à la SEM TERRITORIA, ou à toute personne morale s'y substituant, pour l'aménagement d'un bâtiment tertiaire avec rez-de-chaussée commercial ;
- d'approuver la prise en charge des frais de division par Bourges Plus ;
- d'autoriser l'acquéreur à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols, préalablement à la signature de l'acte de vente ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le Cahier des Charges de Cession de Terrain, l'avant contrat, l'acte correspondant, ainsi que tous les actes nécessaires.

**6. Demandes de subvention – Recrutement d'un chef de projet –
Convention d'Initialisation du Contrat de Relance et de transition Ecologique**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès de l'Etat ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**7. Demandes de subvention auprès de financeurs -
Aménagement du Carrefour Rabelais à Bourges. Plan Vélo Intercommunal**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

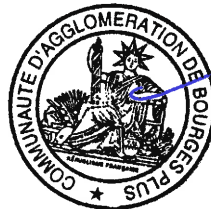
**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement de l'aménagement du carrefour Rabelais – Plan Vélo Intercommunal ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 19 heures.

Fait à Bourges, le **20 SEP. 2021**

La Présidente,



Irène FELIX

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.